

# **DASSAULT AVIATION**

-oOo-

## **ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

### **DEUXIEME CONVOCATION**

-oOo-

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle réunie le 19 mai 2010 au siège social n'a pu délibérer sur les deux résolutions suivantes de l'ordre du jour, faute de quorum pour celles-ci :

- Approbation des nouveaux baux relatifs aux locations immobilières consenties par GIMD (quatrième résolution);
- Approbation de l'acquisition des actions THALES antérieurement détenues par GIMD (cinquième résolution).

Par conséquent, les actionnaires de la société Dassault Aviation sont à nouveau convoqués le

**MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2010 à 11 heures 30**

au Siège social

9, Rond-Point des Champs-Elysées-Marcel Dassault  
75008 PARIS

pour délibérer sur ces deux résolutions.

Le texte de ces quatrième et cinquième résolutions a été publié dans l'avis de réunion de l'assemblée du 19 Mai 2010 paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 40 du 2 avril 2010.

Pour assister, se faire représenter à cette seconde réunion de l'Assemblée ou voter par correspondance :

- les actionnaires nominatifs devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette seconde réunion d'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes tenus par BNP Paribas Securities Services (GCT - Services aux émetteurs - Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du débarcadère - 93761 PANTIN Cedex), mandataire de la société ;
- les actionnaires au porteur devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette seconde réunion d'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de leur intermédiaire habilité (banque, établissement financier, prestataire de services d'investissement) et adresser à BNP Paribas Securities Services (adresse ci-dessus), au plus tard le troisième jour ouvré précédent cette seconde réunion d'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, un certificat de participation délivré par ce dernier.

Les Actionnaires pourront, sur leur demande, obtenir directement auprès de BNP PARIBAS Securities Services (adresse ci-dessus) :

- soit une carte d'admission à cette seconde réunion de l'Assemblée,
- soit un formulaire unique de procuration / vote par correspondance,

ainsi que les documents relatifs à cette seconde réunion de l'Assemblée.

